POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne

n° 239

juin 2013 - 5,50 €

DOSSIER

CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE
LES ENGAGEMENTS DE JEAN-MARC AYRAULT

Les nouveaux cantons devront prendre en compte les spécificités géographiques

LEGOS7365/FOTOLIA.COM

L'Assemblée à la recherche de pistes d'avenir pour l'élevage

CHRISTOPHE SABOUDY

Entretien avec Emmanuel Berthier : « La DATAR apporte un soutien important aux massifs »

NUMÉRO
239
JUIN 2013

À LA UNE : Jean-Marc Ayrault au CNM

En installant le nouveau Conseil national de la montagne, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, s'est engagé à mener une politique ambitieuse pour le développement des massifs. Il a exprimé sa volonté d'accélérer le désenclavement des territoires, notamment aux plans de l'économie, de l'emploi, du tourisme, de l'agriculture, de l'accès aux services publics, et du numérique.

Photo : Benoit Granier/Matignon

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org.

ÉDITORIAL | **Frédérique Massat,** *présidente de l'ANEM, députée de l'Ariège*

Assemblée nationale 2013

À NOUS DE REMPLIR LE CADRE QUI A ÉTÉ FIXÉ

« Le Conseil national de la montagne qui s'est tenu à Foix sous la présidence du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a bénéficié de la participation de quatre ministres du gouvernement en charge de portefeuilles majeurs pour les territoires de montagne : la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, Cécile Duflot, la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, Sylvia Pinel, et du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane le Foll.

Pour les montagnards, ce CNM fera date parce qu'il a été l'occasion d'affirmer à la fois une priorité et une continuité pour la montagne, toutes choses qui ne vont pas d'elles-mêmes, d'une mandature à l'autre. Il était donc essentiel et rassurant d'entendre le Premier ministre faire l'éloge de la ténacité et de la capacité d'innovation des montagnards comme facteurs de compétitivité de nos territoires et de l'économie nationale. Le fait que le CNM renouvelé ait pu se tenir dans la première année du quinquennat et en zone de montagne vient corroborer l'intérêt accordé par l'actuel gouvernement au fait montagnard.

Le Premier ministre a bien retenu (espérons-le) la volonté unanime des massifs de s'atteler à une modernisation énergique de la loi Montagne, et leur détermination à inscrire, dès à présent, leur réflexion dans la réforme de décentralisation qui ne peut s'exonérer d'une représentation propre à la montagne, ainsi que dans le futur cadre de programmation articulant fonds européens, contrats de projet et conventions interrégionales de massif. Le cadre étant ainsi fixé, à nous de nous employer à le remplir. »

SOMMAIRE

7 DOSSIER

La carte à jouer de la montagne

- Le Conseil national de la montagne
- Pour un développement harmonieux de tous les territoires
- Questions à Joël Giraud : « La seconde moitié de 2013 et l'année 2014 vont être déterminantes »
- Les engagements du Premier ministre
- Tribune libre à Martial Saddier : « La montagne reste au-dessus des divisions »
- Rappel des 16 propositions du CNM précédent

3 ACTUALITÉ
Malgré la censure, les nouveaux cantons doivent tenir compte de l'exception géographique
La neige s'incruste
La gestion des biens de section enfin simplifiée
Première Fête de la montagne : 121 événements entre le 24 et le 30 juin

4 L'ENTRETIEN
Emmanuel Berthier : « Un soutien important aux démarches des massifs »

5 TOURISME
L'ANEM soutient le pacte intergénérationnel des moniteurs de ski

6 L'ACTUALITÉ DES MASSIFS

12 AGRICULTURE
L'Assemblée à la recherche de pistes d'avenir pour l'élevage bovin et laitier
Une loi d'avenir pour l'agriculture

13 ENVIRONNEMENT
L'ANEM consultée sur la création de l'Agence française de la biodiversité
Le plan de rénovation énergétique : mesure écologique, sociale et économique
Contre les installations obsolètes

14 ÉCHOS DU PARLEMENT
Soutien à l'agriculture de montagne : Question de Sophie Dion
Concessions d'usines hydroélectriques : Question de Georges Labazée

15 VIE DE L'ANEM
Comité directeur : Appel à la mobilisation sur le découpage cantonal
Responsables locaux : Les représentants départementaux et de massif en ordre de bataille
Jeu de chaises musicales pour les prochains congrès
L'élu du mois : Anthony Alessandrini, maire d'Antisanti (Haute-Corse)

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : juin 2013

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

Malgré la censure, les nouveaux cantons doivent tenir compte de l'exception géographique

La loi du 17 mai relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, est parue au *Journal officiel* le 18 mai, amputée par le Conseil constitutionnel de certaines précisions pourtant utiles à la représentation des territoires de montagne.

La loi Valls installe trois nouveautés majeures dans le paysage des collectivités territoriales : tout d'abord, la division par deux du nombre de cantons et l'élection dans chacun d'un binôme homme-femme au scrutin majoritaire à deux tours, ensuite le « fléchage » vers les conseils communautaires des candidats aux élections municipales, puis le report des élections départementales et régionales à 2015.

Si le Conseil constitutionnel a jugé conforme à la Constitution l'essentiel du texte, il a toutefois censuré partiellement l'article 46 relatif au paragraphe IV de l'article L. 3113-2 du code général des collectivités territoriales, afin que « seules des considérations géographiques, […] soient susceptibles d'atténuer, dans une mesure limitée, la portée de la règle de l'égalité devant le suffrage ».

Du texte final ont donc disparu les distinctions entre considérations géographiques « d'ordre topographique » (l'insularité, le relief et l'hydrographie), « d'ordre démographique » (la densité de la population), ou relevant de l'« équilibre de l'aménagement du territoire » (l'enclavement, la superficie et le nombre de communes par canton).

Selon le Conseil, le législateur peut tenir compte de l'enclavement et de la superficie.

Le Conseil a supprimé ces précisions redoutant que « les exceptions […] définies par la loi puissent donner lieu à des délimitations arbitraires de circonscription ». Il n'en confirme pas moins l'exception géographique, qui demeure dans le texte. Il précise dans deux attendus de sa décision du 16 mai et dans le communiqué de presse qui l'accompagne en indiquant expressément que le législateur peut tenir compte de l'insularité, du relief, de l'enclavement ou de la superficie « ainsi que d'autres impératifs d'intérêt général ».

Prenant acte de cette décision, la présidente de l'Association, Frédérique Massat, et le secrétaire général, Laurent Wauquiez, se sont félicités de l'évolution de la jurisprudence du Conseil constitutionnel désormais plus favorable aux territoires ruraux et de montagne, confortant ainsi le travail de l'ANEM avec le ministre de l'Intérieur en amont, pendant la discussion parlementaire.

L'Association a demandé à ce dernier de donner toute leur place à la ruralité et à la montagne dans le futur découpage cantonal, en utilisant au maximum les marges de manœuvre ainsi offertes, précisant que c'est au vu de la carte définitivement arrêtée qu'elle jugera si la montagne a été prise en compte pour l'application de la loi.

DR

Tout en confirmant la pertinence de critères géographiques pour le découpage des cantons, le Conseil constitutionnel en a substantiellement circonscrit l'usage.

DR

Fin mai, au col du Poutarlet, en vallée d'Ossau, les congères atteignaient encore plusieurs mètres.

LA NEIGE S'INCRUSTE

Les averses neigeuses qui ont persisté jusque fin mai, particulièrement spectaculaires dans les Pyrénées, ont concerné l'ensemble des massifs, y compris en Corse. On a ainsi pu relever, à la mi-mai, 3 m de neige à 2 400 m d'altitude au lac de l'Ardiden (Hautes-Pyrénées), soit deux fois plus qu'habituellement, et jusqu'à 8 m de neige cumulés sur la ligne du petit train d'Artouste, en vallée d'Ossau.

Dans le nord des Alpes et le Massif central on a enregistré fin mai, à 1 700 m d'altitude, des températures de -2 à -3 °C, habituelles au mois de janvier. Certaines transhumances ont dû être différées ou ont été conduites sous la neige. On a même pu assister en plusieurs endroits, en dessous de 1 000 mètres, au retour spectaculaire de manteaux neigeux.

L'abondance de cet excédent devrait différer la fonte de plusieurs semaines, probablement jusqu'à la mi-juillet dans certains massifs, et maintenir un débit hydrographique fort jusqu'au milieu de l'été. Quant à la végétation, elle a pris plusieurs semaines de retard.

LA GESTION DES BIENS DE SECTION ENFIN SIMPLIFIÉE

Le Sénat a adopté définitivement le 15 mai, à l'unanimité, la proposition de loi modifiée par l'Assemblée nationale visant à moderniser le régime des sections de commune. Ce texte concerne le transfert des biens d'une section de communes au profit de la commune dont elle est l'émanation. La loi reconnaît désormais la nature publique de la section de commune et définit clairement la qualité de membres de la section qui comportait jusqu'ici d'importantes imprécisions juridiques.

Par ailleurs, le texte permet d'organiser une procédure appropriée de recensement systématique des sections de commune sous la responsabilité du préfet, d'élargir les cas dans lesquels il peut être procédé au transfert gratuit des biens à la commune par le recours à la procédure simplifiée, et de créer une procédure permettant, au libre choix de la commune, de transférer dans le patrimoine communal les biens d'une ou plusieurs sections, quelle que soit la situation.

Les diverses simplifications ainsi apportées, notamment en matière budgétaire, devraient permettre de surmonter la situation d'impasse que connaissent de nombreuses communes avec leurs biens sectionaux.

PREMIÈRE FÊTE DE LA MONTAGNE : 121 ÉVÉNEMENTS ENTRE LE 24 ET LE 30 JUIN

La Coordination Montagne lance cette année la première édition nationale de la Fête de la montagne. Chaque village, chaque station, chaque acteur économique ou associatif est appelé à proposer des animations dans toutes les montagnes françaises… ou même en ville.

Les animations devront répondre à une charte de qualité mise en ligne. Elles auront pour objectif de développer la pratique amateur ou encadrée d'activités de montagne en attirant de nouveaux publics et en valorisant les projets de territoires et les engagements des acteurs locaux. Un site web et des systèmes de géolocalisation pour les smartphones permettront de trouver les événements dans chaque destination touristique de montagne.

PLM reviendra sur le bilan de cette première édition dans un prochain numéro.

Emmanuel Berthier :
« Un soutien important aux démarches des massifs »

Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) depuis décembre 2010, Emmanuel Berthier a effectué la plus grande partie de sa carrière professionnelle dans la préfectorale. Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (ENA), de l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC), ainsi que de Sciences-Po Paris, il a été préfet des Hautes-Pyrénées, de la Guadeloupe et de la Sarthe entre 2005 et 2010. A la tête de la DATAR, il a succédé à Pierre Dartout qui occupait cette fonction depuis 2008.

ANEM

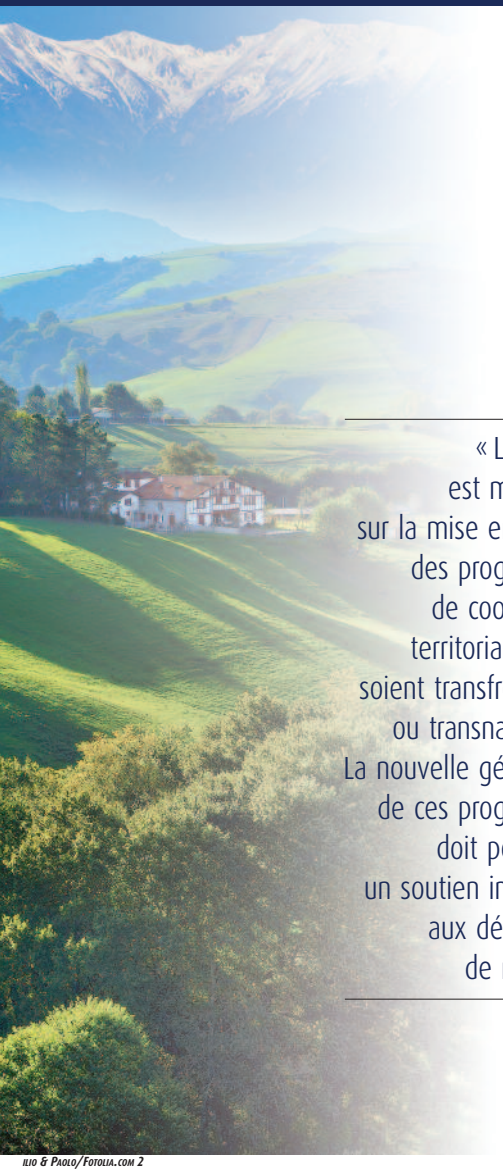
ILIO & PAOLO/FOTOLIA.COM 2

De la compensation des handicaps naturels visant essentiellement l'agriculture de montagne, à la négociation du cadre financier pluriannuel européen pour la période 2014-2020, la DATAR est un acteur de la construction de la politique de la montagne. Emmanuel Berthier en rappelle son implication.

PLM : Quels sont les apports à la politique de la montagne que l'on peut imputer à la DATAR depuis sa création ?

Emmanuel Berthier : La politique de la montagne s'est construite autour de la compensation de handicaps naturels visant essentiellement l'agriculture de montagne. Le développement des stations de ski dans les années 1960 a été le second acte du développement de la montagne (Plan neige), suivi de la création des premiers parcs nationaux (création du parc national de la Vanoise en 1963).

« La DATAR est mobilisée sur la mise en œuvre des programmes de coopération territoriale, qu'ils soient transfrontaliers ou transnationaux. La nouvelle génération de ces programmes doit permettre un soutien important aux démarches de massif. »

La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne a permis de passer d'une addition de politiques sectorielles à une politique d'aménagement du territoire, articulant sur l'espace des massifs ces différentes politiques pour en amplifier l'impact. Les commissariats de massif assurent la mise en œuvre de cette politique interrégionale et intersectorielle.

Pour remplir cette mission, les massifs ont à leur disposition, depuis 2002, des conventions interrégionales de massif, pour lesquelles l'Etat a mobilisé 190 M€ pour la période 2000-2006 et 201 M€ pour la période 2007-2013, dont 125 M€ de fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). A cette participation de l'Etat s'ajoute celle des Régions et de certains départements, respectivement 149,90 M€ et 211,70 M€.

PLM : Cinquante ans après sa création, comment la DATAR pratique-t-elle l'interministérialité au quotidien ?

E.B. : Les décrets d'attribution des ministères, parus le 25 mai 2012 au *Journal officiel*, ont conforté sa vocation interministérielle, la mettant, à des degrés divers, à la disposition de onze ministères. Du fait de son champ de compétence transversal, elle entretient des relations constantes avec l'ensemble des ministères. Elle intervient ainsi dans de très nombreuses réunions interministérielles où elle fait part de ses avis, expertises et positions afin de faire valoir la valeur ajoutée territoriale et mieux coordonner les différentes politiques sectorielles.

Ce caractère interministériel impose à la DATAR de mener de front la réflexion prospective, la préparation de la prise de décisions gouvernementales, la coordination nationale de politiques publiques et leur évaluation. Il en est ainsi de la politique contractuelle Etat-Région (CPER), du pilotage des fonds européens et des grands projets.

Les grands rendez-vous interministériels sont pour la DATAR les comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), réunions au cours desquelles sont prises les grandes orientations et les décisions relatives à la politique nationale d'aménagement du territoire.

PLM : Comment la DATAR s'adapte-t-elle à la part croissante de l'Union européenne dans

LE RÔLE DE LA DATAR

Sous l'autorité du Premier ministre, et en relation avec le président de la commission permanente, la DATAR est chargée de préparer les réunions du Conseil et de ses différentes instances. Elle peut notamment organiser des auditions d'experts. La Délégation est chargée, en outre, du suivi interministériel des décisions prises lors de ces réunions. La DATAR assure le secrétariat général du Conseil national de la montagne (CNM) depuis son instauration par la loi Montagne de 1985. Elle a également la charge du Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT), dont elle assure la préparation en lien avec les cabinets du Premier ministre et du ministre en charge de l'Aménagement du territoire. Parce qu'elle est parfaitement au fait des travaux du CNM, la DATAR est l'institution la mieux placée pour proposer à l'ordre du jour des CIADT des décisions issues des travaux du CNM.

la définition des politiques d'aménagement du territoire ?

E. B. : Pour la période actuelle de programmation des fonds européens, la DATAR assure la coordination, le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes opérationnels du Fonds européen de développement régional (FEDER). Elle a soutenu la reconduction de programmes interrégionaux de massif pour la période 2007-2013, comme elle soutient la mise en œuvre d'une nouvelle génération de programmes interrégionaux de massif pour la prochaine période de programmation, s'appuyant sur les évaluations positives de ces programmes.

La DATAR participe à la négociation du cadre financier pluriannuel européen pour la période 2014-2020 et des projets de règlements relatifs à la prochaine politique de cohésion. Elle coordonne la démarche interministérielle visant à préparer l'accord de partenariat, document national devant fixer un cap stratégique commun pour la mise en œuvre des fonds européens en France pour la période 2014-2020. Pour ce faire, elle s'appuie sur le dispositif d'animation « Interfonds » regroupant l'ensemble des ministères concernés et l'Association des Régions de France (ARF).

La DATAR est également mobilisée sur la mise en œuvre des programmes de coopération territoriale, qu'ils soient transfrontaliers ou transnationaux. Ce type de programme intéresse particulièrement les massifs qui sont tous, à l'exception du Massif central, des territoires frontaliers. La nouvelle génération de ces programmes doit permettre un soutien important aux démarches de massif.

L'ANEM soutient le pacte intergénérationnel des moniteurs de ski

Depuis 1963, les Ecoles du ski français (ESF) appliquent un principe de réduction d'activité des moniteurs afin de permettre l'accueil des nouvelles générations. Ce principe a fait l'objet de réformes et d'actualisations, jusqu'en 2007, date de l'intégration de la profession au régime général d'assurance vieillesse.

Le 24 novembre 2012, suite à un jugement du tribunal de grande instance d'Albertville ordonné en février 2012 contre l'ESF des Arcs, condamnée pour discrimination liée à l'âge, le Syndicat national des moniteurs du ski français (SNMSF) a adopté à 95 %, lors d'un congrès extraordinaire, un nouveau pacte intergénérationnel prévoyant une réduction d'activité des moniteurs à partir de 62 ans, au lieu de 61, avec des garanties pour leur retraite.

Ce pacte a été élaboré après des échanges avec le défenseur des droits pour exposer les motivations de la profession à maintenir le principe de réduction d'activité et tenter de trouver une solution juridiquement fiable pour que ce dispositif puisse perdurer.

Ce nouveau pacte a reçu un accueil chaleureux de la part de la ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, Valérie Fourneyron, ainsi que de la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, Sylvia Pinel.

Néanmoins, le 18 mars dernier, le tribunal de Grenoble a jugé « illicite » la réduction d'activité car « constituant une discrimination fondée sur l'âge ». Dans son délibéré, il estime que la mesure « n'apparaît ni justifiée par des éléments objectifs étrangers à toute discrimination, ni nécessaire, ni proportionnée à l'objectif visé ».

L'ANEM, comme plusieurs élus de la montagne, a décidé d'apporter son soutien au SNMSF et a envoyé un courrier à Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, afin qu'il réunisse le groupe de travail sur les saisonniers, promis lors de la séance des questions au gouvernement du mercredi 19 décembre 2012. Ce groupe devait également permettre de réfléchir à un cadre juridique stable et équitable pour les contrats intergénérationnels des moniteurs de ski.

ILS ONT DIT

DR

Jean-Marc Ayrault
Premier ministre

« Je sais que vous êtes soucieux des conséquences de ce jugement et suis parfaitement conscient que le problème de ce passage de relais générationnel a besoin d'une solution. »

Déclaration lors du Conseil national de la montagne.

DR

Valérie Fourneyron
Ministre des Sports

« Ils ont fait intelligemment, avant les pouvoirs publics, le contrat de génération qui permet d'intégrer les jeunes qui entrent sur le marché sans léser les plus âgés. Cet équilibre, je l'ai porté au niveau de la Direction générale du travail afin que ce modèle puisse sortir des conflits du recours déposé par certains. »

Entretien au *Dauphiné Libéré* du 30 novembre 2012.

ALPES : LES GUIDES DU MONT-BLANC DEVIENNENT LES «SURVEILLANTS» DU SITE DU GOÛTER

C'est dans le courant du mois de juin que la commission départementale de sécurité doit se prononcer sur l'ouverture du nouveau refuge du Goûter.
Dans l'attente, un accord a été signé le lundi 13 mai par la Fédération française des clubs alpins et de montagne et les compagnies des guides de Chamonix et Saint-Gervais pour que les guides du Mont-Blanc deviennent les « surveillants » du site. En échange, ils pourront disposer de plus de lits.
Les guides devront notamment mettre en œuvre une partie des mesures de sécurité du public prescrites par le préfet de Haute-Savoie. La préfecture a notamment exigé la présence d'un guide par tranche de dix personnes accueillies au refuge, afin d'encadrer une éventuelle évacuation des alpinistes en cas d'incendie.
Les compagnies des guides de Chamonix et Saint-Gervais se sont donc engagées à fournir ces guides en cas de besoin. En échange, les guides ont obtenu un droit de réservation de vingt-quatre places par jour sur les cent vingt que compte le refuge.
Plus d'info : www.refugedugouter.fr

JURA : LA STATION DES ROUSSES OBTIENT LE LABEL FLOCON VERT

Le 25 avril, à Chambéry, à l'occasion du salon Alpipro, la station jurassienne des Rousses s'est vu décerner le label Flocon Vert. Il s'agit d'un label environnemental imaginé par l'association Mountain Riders et mis en place avec plus de soixante-dix structures expertes du tourisme, de l'environnement et de la montagne, qui vise à distinguer les communes touristiques de montagne particulièrement engagées en matière de développement durable.
Cette année, dix stations se sont portées candidates, et seulement deux ont obtenu le label : Les Rousses et la station suisse de Villars-Gryons. La station des Rousses a validé les trente et un critères du Flocon Vert grâce, notamment, à diverses réalisations phares : le chauffage au bois des bâtiments scolaires, deux actions dédiées à l'enfance de la commune de Prémanon depuis 2009, la certification ISO 14001 de la Société de gestion de la station (la SOGESTAR) en 2011 et enfin le tri des déchets auprès des acteurs publics et privés par une association employant des personnes en réinsertion.
Le label Flocon Vert est décerné pour trois ans avec un audit de vérification à mi-parcours
Plus d'info : www.flocon-vert.org

CORSE : PRÈS DE 20 000 EMPLOIS SALARIÉS GÉNÉRÉS PAR LE TOURISME

L'antenne régionale de l'INSEE en Corse vient de publier une étude statistique sur l'emploi lié au tourisme dans l'île au titre de l'année 2010. 18 200 emplois salariés, essentiellement saisonniers, dépendent du tourisme, ce qui correspond à 7 200 postes en équivalent temps plein. L'hébergement et la restauration concentrent 71 % des emplois touristiques. Durant l'année 2010, 7,5 millions de passagers ont transité dans les ports ou les aéroports de Corse.
Au sein des professions touristiques, l'hébergement des vacanciers occupe une place prépondérante. En effet, l'activité des hôtels, campings, résidences hôtelières et centres de vacances dépend entièrement du tourisme. En 2010, 8 300 postes salariés relevaient de ces secteurs 100 % touristiques, soit un emploi sur deux pour l'ensemble des métiers du tourisme. La restauration, constituée par les restaurants, les cafés et les traiteurs, est elle aussi fortement touristique.
Avec 4 700 postes liés au tourisme, la restauration est le deuxième secteur le plus employeur dans ce domaine.
Plus d'info : www.insee.fr

MASSIF CENTRAL : Les producteurs laitiers créent et vendent leur propre marque

L'Association des producteurs de lait de montagne du Massif central, qui regroupe 1 027 producteurs laitiers du Cantal, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de la Corrèze, a signé à la mi-avril un accord national avec l'enseigne Leclerc pour la commercialisation depuis le 15 mai de briques de lait de la Région, sous la marque « Mont Lait ». Résultat d'une négociation engagée depuis novembre 2012, ce partenariat conclu entre l'Aide à la production laitière en montagne (APLM), la coopérative Terra Lacta et le GALEC (centrale de référencement du groupe E. Leclerc) a pour objectif d'écouler de gros volumes dans les magasins à forte implantation locale en essayant de trouver une meilleure rémunération pour les producteurs, tout ayant été étudié pour limiter au maximum les frais intermédiaires.
Si plusieurs laits de montagne sont déjà présents dans les rayonnages de grands distributeurs, « Mont lait » est le premier à être le résultat d'une initiative des producteurs.
Plus d'info : www.montlait.fr/montlait/

DR

Divers représentants de l'APLM lors de la présentation de la marque Mont Lait, marque des producteurs de lait de montagne du Massif central.

VOSGES : LES LAURÉATS DU CONCOURS DES PRAIRIES FLEURIES S'EXPOSENT

Les quatorze éleveurs vosgiens lauréats du concours des prairies fleuries, créé en 2010 par la Fédération des parcs naturels régionaux, sont à l'honneur avec une exposition photo que leur consacre le parc naturel régional des Ballons des Vosges, à Munster, jusqu'au 19 octobre.
Organisée avec le concours de Réseau de transport d'électricité (RTE), cette série de portraits réalisés par le photographe Benoît Facchi présente chacun de ces agriculteurs de montagne « en situation » dans la typicité de ses terres ou de son exploitation. En effet, chaque année, le parc naturel régional recherche des candidats au concours sur un versant différent du massif : vallées haut-rhinoises en 2010, vallées vosgiennes en 2011, et Vosges comtoises en 2012.
Cette année, le concours revêtira un caractère international en partenariat avec les agriculteurs de la Forêt-Noire. Divers ateliers, animations et conférences sont proposés autour de l'exposition, parmi lesquels figure la visite des prairies primées.
Plus d'info : www.parc-ballons-vosges.fr

BENOÎT FACCHI

PYRÉNÉES : MAINTENIR UNE MONTAGNE BASQUE ATTRACTIVE

Début mai, le Comité de programmation Leader Montagne basque, constitué de quinze élus et de dix-huit socioprofessionnels représentatifs des différentes activités sur la montagne basque, a validé le versement de financement pour cinq nouveaux projets. Ils s'inscrivent dans la charte de développement durable couvrant 70 % du Pays basque et correspondant à l'ensemble des communes classées montagne.
Le premier projet examiné était le guide des bonnes pratiques dont le but est de prévenir les conflits entre les différents usagers de la montagne, résidents permanents et occasionnels, en diffusant conseils et recommandations. Lancée en 2010, la démarche a permis d'éditer un dépliant d'information et de créer un site Internet.
Les autres projets, qui ont reçu le feu vert pour l'attribution des subventions, concernent notamment l'amélioration de la gestion collective du bétail sur le massif de Baïgura, l'usage du bois en substitution aux énergies fossiles et le développement d'une filière locale d'exploitation de la forêt sur la province de la Soule.
Plus d'info : www.guide-montagne-basque.com

Article 1er de la loi Montagne « La République française reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. »

La carte à jouer de la montagne

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a installé le nouveau Conseil national de la montagne (CNM) le 29 avril à Foix. La commission permanente du CNM est maintenant présidée par Joël Giraud, député des Hautes-Alpes et maire de L'Argentière-La Bessée. Etaient notamment présents : Jean-Pierre Bel, sénateur de l'Ariège et président du Sénat, Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Cécile Duflot, ministre de l'Egalité du territoire et du Logement, Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, et Frédérique Massat, présidente de l'ANEM. Au cours de son intervention, le Premier ministre a assuré que « nos massifs montagneux constituent un patrimoine exceptionnel à préserver mais aussi à développer et à animer ». Il s'est dit convaincu que la montagne a une carte à jouer.

REPÈRES

LE CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE

- La loi Montagne du 9 janvier 1985 a créé le Conseil national pour le développement, l'aménagement et la protection de la montagne, dénommé Conseil national de la montagne (CNM).
- Le CNM est présidé par le Premier ministre, ou, par délégation, par le ministre chargé de l'Aménagement du territoire.
- Sa composition et son fonctionnement sont fixés par décret en Conseil d'Etat.
- Le CNM regroupe cinquante-quatre membres représentatifs des forces socio-économiques de la montagne : parlementaires, représentants syndicaux socioprofessionnels, associatifs, et comités de massif. La DATAR en assure le secrétariat général.
- Le CNM définit les objectifs et précise les actions qu'il juge souhaitables pour le développement, l'aménagement et la protection de la montagne. Il a notamment pour objet de faciliter, par ses avis et ses propositions, la coordination des actions publiques dans les zones de montagne.
- Il est force de propositions directes vers le gouvernement et le Parlement.
- Il peut décider de la mise en place de groupes de travail sur des thématiques proposées par le président du Conseil.
- Le CNM doit se réunir une fois par an.
- Il dispose d'une commission permanente de dix-sept membres présidée par un élu.
- La commission permanente assiste le président du CNM dans la définition de son programme de travail et d'intervention.
- Elle veille à la mise en œuvre des recommandations et des propositions émises par le Conseil. A cette fin, elle peut entendre toute personne dont l'audition est utile à ses travaux.

DOM

Pour un développement harmonieux de tous les territoires

L'installation d'un nouveau Conseil national de la montagne est toujours un événement important. Il ne s'agit pas d'un simple renouvellement mais d'un nouveau départ. En venant en Ariège, terre d'élection de la présidente de l'ANEM, Frédérique Massat, le chef du gouvernement, Jean-Marc Ayrault, était accompagné de quatre de ses ministres : Marylise Lebranchu, Cécile Duflot, Stéphane Le Foll et Sylvia Pinel. Preuve de la visibilité qu'il voulait accorder aux problématiques de la montagne et aux solutions qu'il veut apporter.

« La montagne habite notre imaginaire collectif. » En plantant ainsi le décor de son intervention *(lire les principaux extraits en page 10)*, lundi 29 avril, à Foix, Jean-Marc Ayrault a voulu signifier à quel point la montagne a une haute portée symbolique dans l'esprit des Français. « La montagne est un espace en pleine évolution, où l'on innove, où l'on produit et où l'on crée, a déclaré le Premier ministre. A vous de cultiver cette énergie. En montagne, et partout ailleurs, c'est cette France qui va de l'avant, dans sa diversité, que, jour après jour, je veux mobiliser ! »

Dans ce contexte, Frédérique Massat a eu beau jeu de faire remarquer et de se féliciter que, pour la première fois depuis 2006, ce Conseil national de la montagne ait été réuni sur un territoire de montagne et non plus dans une salle parisienne. La présidente de l'ANEM a voulu y voir un encouragement, tout en restant très consciente que les sujets de préoccupation demandent des réponses urgentes.

Au premier chef et pour mémoire, les services publics, notamment l'école et la santé, le désenclavement, le très haut débit, l'avenir des zones de revitalisation rurale, le tourisme, l'économie et l'emploi, spécialement celui des saisonniers, l'Europe, la PAC et les fonds structurels 2014-2020, la prévention des risques naturels, l'avenir du Service de restauration des terrains en montagne (RTM) et les prédateurs… La liste est longue, mais Frédérique Massat a choisi de s'attarder en priorité sur l'actualisation de la loi Montagne du 9 janvier 1985, ainsi que sur la réforme de la décentralisation et de l'action publique. « Je vous propose une coproduction gouvernement-élus pour élaborer un projet d'actualisation de la loi Montagne dans les meilleurs délais », a-t-elle suggéré au Premier ministre.

DR

Marylise Lebranchu
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique

« Il faut un nouveau modèle français. Il est nécessaire d'associer l'ensemble des partenaires et que l'Etat reconnaisse la diversité des territoires de France dans sa loi de décentralisation. »

DR

Jean-Pierre Bel
Président du Sénat

« La résignation ne sert à rien, nous avons une richesse formidable et dans le fond, la montagne est peut-être l'avenir de nos territoires. »

Ont ensuite été énumérées les propositions de l'ANEM : relance d'une politique nationale de la montagne par la désignation d'un ministre en charge de la politique de la montagne, et élaboration d'un projet de loi dédié à celle-ci ; raffermissement des institutions représentatives telles que le CNM et des comités de massif dont la présidence doit être assurée par un élu ; fréquence accrue des réunions et consultation obligatoire du CNM dans certains domaines ; renforcement du rôle des Régions dans le cadre d'une approche massif ; création d'un fonds dédié à la montagne, pour l'innovation et le développement, cogéré par des représentants de l'Etat et le CNM ; plan quinquennal de relance du tourisme d'hiver et d'été ; publication du code de la montagne ; prise en compte des contraintes environnementales dans les dotations d'Etat ; consolidation de la politique en faveur des zones de revitalisation rurale (ZRR) ; couverture du territoire montagnard en très haut débit ; instauration d'une durée maximum d'accès à

ANEM

A l'issue de la réunion, l'ensemble des membres du CNM et les ministres y ayant participé, autour du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, et de la présidente de l'ANEM, Frédérique Massat.

DR

René Souchon
Président du conseil régional d'Auvergne

REDONNER À LA LOI MONTAGNE UNE DIMENSION NOUVELLE

« En tant que membre du gouvernement, j'ai été l'un de ceux qui ont porté la loi Montagne en 1985, et je suis aujourd'hui parmi ceux qui l'appliquent depuis vingt-cinq ans au quotidien. Avec cette expérience d'un quart de siècle, je dis à mon tour qu'il faut redonner à cette loi une dimension nouvelle. Parce que le monde et les montagnes ont changé (elles sont redevenues attractives), il faut passer d'une dimension défensive de la montagne à la reconnaissance et à la rémunération des aménités positives qu'elle produit. Les Régions ont demandé à être autorités de gestion des programmes communautaires. Je demande solennellement que l'Etat renouvelle son engagement fort d'assurer la parité de financement des conventions interrégionales de massif. »

QUESTIONS À JOËL GIRAUD, *maire de L'Argentière-La Bessée (Hautes-Alpes), nouveau président de la commission permanente du CNM*

« La seconde moitié de 2013 et l'année 2014 vont être déterminantes »

ANEM

Alors que la loi Montagne existe depuis 1985, les spécificités de la montagne continuent d'être parfois ignorées. Selon Joël Giraud, les gouvernants, de droite comme de gauche, ont trop souvent privilégié la métropolisation sur tous les autres territoires. Le nouveau président de la commission permanente du CNM déplore que cette vision ne prenne pas davantage en compte la loi de 2005 sur le développement des territoires ruraux et l'article 174 du traité de Lisbonne qui a reconnu la spécificité montagne. Il ambitionne de « donner du relief à la décentralisation ».

PLM : Que représente à vos yeux la fonction de président de la commission permanente du Conseil national de la montagne ?
Joël Giraud : Son rôle est essentiel. D'abord, ce n'est pas tous les jours qu'il y a un acte III de la décentralisation. Or, les trois textes qui vont venir en discussion n'ont pas de connotation montagne. Le mot n'est même pas prononcé. L'interrégionalité au travers des massifs n'y est pas citée.
Quid de la gouvernance modernisée des massifs ? Il va falloir nous pencher sur ces questions afin de donner du relief aux textes de décentralisation. Une première commission permanente sera réunie sur ce thème fin juin-début juillet.
PLM : Quelles vont être vos autres priorités ?
J. G. : Nous devons également agir vite sur le dossier Montagne et Europe. Au niveau des massifs, une politique plurifonds est nécessaire. Un exemple : le Fonds social européen. Nous renvoyons des sommes considérables à Bruxelles tout simplement parce qu'il n'est pas géré au plus près du terrain. Beaucoup de choses pourraient être négociées, par exemple sur la pluriactivité ou sur la saisonnalité.
Il faut aussi mobiliser le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Plus nous travaillerons à faire reconnaître la spécificité montagne, plus la PAC reconnaîtra la spécificité de l'agriculture de montagne. Nous pourrons rentrer ensuite dans le détail et traiter notamment des élevages de montagne.
PLM : Quel sera le calendrier de travail du Conseil national de la montagne et de la commission permanente ?
J. G. : Lors de la précédente législature, les groupes de travail fonctionnaient très bien, en particulier celui sur l'Europe. En revanche, la concrétisation était plus difficile. Nous étions en mal de séance plénière du Conseil national de la montagne. Il est très positif que le Premier ministre s'engage à respecter le rythme annuel. Quant aux commissions permanentes, je compte bien les multiplier, même si tous les ministres concernés ne sont pas toujours disponibles. Nous leur porterons ensuite le fruit de notre travail. La deuxième moitié de 2013 et l'année 2014 vont être déterminantes.

certains services publics (en matière de santé ou d'éducation, par exemple…).
A propos de la nouvelle gouvernance, la présidente de l'Association a insisté sur la question de la représentation des élus de la montagne. « L'équilibre institutionnel local va être bouleversé, les critères démographiques et urbains, globalement défavorables à la montagne, étant la référence dominante, a-t-elle souligné. Afin d'assurer une représentation, une gestion et une administration de proximité intégrant les données propres à la montagne, les élus revendiquent un développement équilibré de leur territoire grâce au respect de ses spécificités et du droit à la différence, inscrits dans la loi Montagne. »
Frédérique Massat a enfoncé le clou en mettant en lumière deux lacunes de la réforme de la décentralisation et de l'action publique. D'une part, sur les cinquante-quatre sièges du Haut Conseil des territoires (HCT), aucun n'est attribué à la montagne. D'autre part, aucune représentation des territoires de montagne n'est prévue dans les conférences territoriales de l'action publique (CTAP).
En conséquence, elle a demandé qu'un siège soit attribué à un représentant des élus de la montagne dans chaque collège du HCT et qu'une représentation montagne soit assurée dans les CTAP. La présidente a conclu en invitant le Premier ministre au prochain congrès de l'ANEM, les 18 et 19 octobre, à Cauterets, dans les Hautes-Pyrénées, « afin d'envisager de façon radieuse l'avenir de la montagne au sein de la collectivité nationale ».

DR

Jean-Marc Ayrault
Premier ministre
« La montagne est un espace en pleine évolution, où l'on innove, où l'on produit et où l'on crée. »

DR

Frédérique Massat
Présidente de l'ANEM et députée de l'Ariège
« Les élus revendiquent un développement équilibré de leur territoire grâce au respect de ses spécificités et du droit à la différence, inscrits dans la loi Montagne. »

DR

Cécile Duflot
Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement

L'EXIGENCE D'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE

Dans le cadre du nouvel appel à projet pour le plan très haut débit, lancé en février, la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement a confirmé que le gouvernement a décidé d'accentuer l'accompagnement financier vis-à-vis des territoires les plus défavorisés. La connexion par satellite sera également subventionnée. Au sujet de l'accessibilité aux services publics, Cécile Duflot a rappelé l'exigence d'égalité républicaine. Son ministère finance les initiatives de regroupement médical, ainsi que les démarches de mutualisation de services au public, à hauteur de 20 M€ par an. Enfin, le projet de loi Urbanisme et Logement, qui sera présenté à l'été 2013, comportera des dispositions permettant de « lutter efficacement contre l'artificialisation des sols ».

DR

Stéphane Le Foll
Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

UNE PAC GARANTISSANT UNE ACTIVITÉ AGRICOLE EN MONTAGNE

Le ministre a rappelé que la nouvelle politique agricole commune permettrait de maintenir une activité agricole diversifiée en montagne grâce à la préservation de son budget. Il a souligné la possibilité de mettre en place des aides couplées jusqu'à un niveau de 12 % du budget national de la PAC. Cette disposition bénéficiera notamment à l'élevage dans les zones de montagne. Stéphane Le Foll a insisté sur l'importance du maintien d'un soutien à l'herbe qui, en zone de montagne, sera fusionné avec l'indemnité compensatoire de handicap naturel. Il a mis l'accent sur les aides à la modernisation des bâtiments d'élevage qui seront préservées, de même sur celles à l'installation de nouveaux agriculteurs.

DR

Sylvia Pinel
Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme

UNE VÉRITABLE AMBITION POUR LE TOURISME

Sylvia Pinel a détaillé les principaux axes de sa politique en faveur du tourisme en montagne. Elle a notamment assuré veiller tout particulièrement à la préservation de l'hôtellerie familiale, « garante de l'identité marquée de la culture et des traditions des massifs ». A propos de la sous-occupation chronique des résidences secondaires, la ministre a évoqué diverses initiatives destinées à augmenter la part des « lits chauds » et spécifié qu'un plan de réhabilitation est en cours d'élaboration. Elle a également souligné la mise en place de contrats de destination, dans le but de développer une attractivité touristique tout au long de l'année. Enfin, Sylvia Pinel a encouragé la pluriactivité des saisonniers et souhaité que des groupements d'employeurs permettent aux professionnels de l'hiver et de l'été d'embaucher les mêmes personnes.

Les engagements du Premier ministre

Après avoir visité les Forges de Niaux, en Ariège, la maison de santé intercommunale de Vicdessos, et rendu hommage à la compétence et à la pugnacité de leurs dirigeants, le Premier ministre a souligné que les espaces de montagne doivent relever le défi de la croissance et qu'il faut encourager l'esprit d'innovation. Avec l'objectif de permettre aux huit millions d'habitants de la montagne de vivre et de travailler dans les mêmes conditions que ceux des autres régions.

« Je veux accélérer le désenclavement des territoires. J'ai à l'esprit l'ambitieux plan numérique, car l'enclavement au XXIe siècle n'est plus le même que celui du XXe siècle. Je veux faciliter l'accès des entreprises – et d'abord des PME – à la formation, à la recherche et à l'ensemble des services nécessaires à leur développement.

« Je veux que les territoires de montagne conservent cette capacité de faire émerger des entreprises performantes. »

Je veux que les territoires de montagne conservent cette capacité de faire émerger des entreprises performantes. Parfois fondées sur des savoir-faire reconnus. Parfois aussi, sur de l'innovation à l'état pur. Nous savons tous que le transport par câble, à l'origine montagnard, est en train de conquérir les zones urbaines. Voilà une alternative compétitive et durable aux modes de transport urbain.

[…] A présent, je veux vous parler de notre agriculture de montagne. […] J'encourage les acteurs à poursuivre la démarche de valorisation durable des productions de montagne. […] Je vois bien que les premiers résultats sont au rendez-vous. Le maintien d'activités rémunératrices pour les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires, c'est de la création d'emplois non délocalisables.

C'est aussi le cas des emplois dans le tourisme : un secteur stratégique pour le développement de la montagne et pour la valorisation de ses espaces naturels. […] L'action des ministères compétents, alliée aux efforts des professionnels du tourisme, vont aider la montagne à s'imposer comme une destination attractive et accessible à tous. C'est un enjeu économique, c'est un enjeu d'éducation, et j'ajouterai que c'est un enjeu de socialisation. […]

Autre dimension importante : l'accès aux services publics. Je sais les attentes des habitants de nos 6 000 communes de montagne. Il y va de l'égalité des territoires, qui est au cœur de l'action de mon gouvernement. Offrir des services de qualité, c'est la condition nécessaire pour que nos communes de montagne accueillent de nouveaux habitants. Offrir des services d'excellence, c'est un facteur pour améliorer la compétitivité de nos entreprises et l'attractivité de nos territoires.

« Offrir des services d'excellence, c'est un facteur pour améliorer la compétitivité de nos entreprises et l'attractivité de nos territoires. »

La place et le rôle des schémas de massif doivent être précisés. Notre objectif doit être de leur donner plus de lisibilité, et du coup une réelle capacité d'orientation stratégique. La loi Montagne prévoit aussi la mise en œuvre de conventions interrégionales de massif. Elles seront articulées, pour la période 2014-2020, avec la nouvelle génération de contrats de projets Etat-Région. Ces contrats, j'insiste, doivent devenir de véritables "pactes régionaux pour la croissance, la compétitivité et l'emploi". J'appelle à un démarrage rapide des discussions autour de ces nouveaux contrats pour qu'ils puissent se conjuguer avec les programmes opérationnels européens. J'ai récemment confirmé aux présidents de Région les modalités de décentralisation des fonds européens. Ces fonds, c'est 20 milliards d'euros pour les sept années à venir. A nous, à vous, de vous appuyer sur ces moyens ! »

La version complète de l'intervention du Premier ministre est disponible sur www.anem.org

Dans son intervention, le Premier ministre a fait part de son attachement au modèle montagnard et de sa volonté de le promouvoir.

BENOIT GRANIER/MATIGNON

TRIBUNE LIBRE À MARTIAL SADDIER, *député-maire de Bonneville (Haute-Savoie), président sortant de la commission permanente du CNM*

« La montagne reste au-dessus des divisions »

ASSEMBLÉE NATIONALE 2013

Prédécesseur de Joël Giraud à la tête de la commission permanente du Conseil national de la montagne, Martial Saddier dresse le bilan de l'action menée en faveur de la montagne au cours de la précédente législature. Le député-maire de Bonneville, qui demeure membre de la commission permanente du CNM, définit trois grandes priorités pour les prochaines années.

« Première satisfaction personnelle : le Premier ministre a validé et repris à son compte les seize priorités pour la montagne que la commission permanente avait présentées à l'unanimité après quatre ans de travaux. Cette unanimité est essentielle parce qu'elle montre que nous avons su préserver l'esprit de la montagne qui doit passer avant tout autre champ de la politique. Par ailleurs, le Conseil national de la montagne ayant toujours souffert de la lenteur à se mettre en place, j'avais proposé qu'un décret simple permette son installation rapide lors de chaque nouvelle législature. Le Premier ministre est allé dans le même sens : il a demandé que la procédure soit ramenée à deux mois alors qu'il fallait environ un an auparavant et encore s'il n'y avait pas de désaccord sur les nominations… Cela signifie du temps de travail gagné et une plus grande efficacité.

Autre sujet de satisfaction : l'élection de Joël Giraud à la tête de la commission permanente, selon la tradition qui veut que ce soit un député de la majorité qui la préside. Il s'agit d'un homme qui a fait la preuve de ses capacités à se battre pour la montagne.

Petit clin d'œil : il m'avait appelé le vendredi précédent afin de me demander que ce soit moi qui présente sa candidature. Je l'ai fait avec plaisir.

En définitive, c'est un signal fort, garant de notre engagement commun pour la même cause que nous avons envoyé à toutes les forces politiques pour leur rappeler que la montagne est au-dessus des débats et des divisions qui s'expriment dans l'Hémicycle ou sur les plateaux de télévision. Je suis fier d'être toujours membre de la commission permanente et je vais continuer à mettre mon énergie au service de la montagne.

La réforme de la PAC, les lois de décentralisation et la péréquation financière vont être les priorités de notre action. Si nous arrivons à donner toutes ses chances à l'agriculture de montagne, à assurer une réelle représentativité de la montagne dans les différentes instances et à préserver une véritable solidarité entre les territoires, notamment au regard de tous les enjeux environnementaux que porte la montagne, nous aurons bien travaillé. »

Rappel des 16 propositions du CNM précédent

3DOCK/FOTOLIA.COM

- Accroître le nombre de données descriptives sur les massifs, notamment dans les domaines de l'agriculture et du tourisme, et rendre disponibles ces données au niveau européen, national, massif et inframassif, afin d'expliciter les enjeux de massif.
- Mettre en place dans le cadre du CNM un groupe prospectif qui suivra la préparation de la prochaine génération de programmes communautaires, et soutenir l'initiative de l'intergroupe du Parlement européen.
- Mettre en place une commission départementale des saisonniers et pluriactifs, ainsi qu'un observatoire national des saisonniers, et adapter les différentes réglementations en matière de droit du travail au cas particulier des travailleurs saisonniers et/ou pluriactifs.
- Réaliser une typologie des stations de montagne, avec les mêmes indicateurs dans tous les massifs, pour permettre la mise en œuvre de politiques publiques adaptées à leur situation dans les différents massifs.
- Aider au développement et à la mutualisation d'ingénierie pour conduire une réflexion sur la gouvernance territoriale à une échelle pertinente de développement (espace valléen, contrat de territoire…).
- Favoriser la mise en location des biens immobiliers de loisirs des stations de montagne existants en modifiant les modalités de perception de la taxe de séjour, en incitant fiscalement la requalification des logements et l'amélioration de leur efficacité énergétique, en créant un statut juridique et fiscal pour les propriétaires bailleurs de tourisme locatif.
- Améliorer l'attractivité des territoires de montagne en présentant l'image d'une montagne accessible, notamment grâce à un partenariat avec les chaînes de télévision, notamment publiques.
- Favoriser l'accès au haut et très haut débit en combinant les différentes technologies disponibles et expérimenter l'accès aux services par l'utilisation de ces technologies.
- Favoriser l'approvisionnement des commerces, et en particulier des pharmacies.
- Mettre en place une typologie des territoires de montagne pour définir un service optimum de santé adapté à la situation des différents massifs.
- Poursuivre les travaux du comité opérationnel Trame verte et bleue, issu du Grenelle de l'environnement et proposer des modalités de financement de la Trame.
- Encourager la réalisation de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dans les zones de montagne, prenant en compte la problématique de la neige de culture, permettant une approche plus globale de la gestion de l'eau que celle prévue dans les études d'impact, obligatoires dans le cadre de l'instruction au titre de la loi sur l'eau.
- Assurer la prise en compte de la dimension interrégionale de massif dans les plans régionaux d'agriculture durable prévus au titre III de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche.
- Faciliter l'accès direct des producteurs aux commandes publiques et inciter la restauration collective à utiliser des productions commercialisées en circuit court.
- Assurer et soutenir la mobilisation des bois en zone de massif dans le cadre du renouvellement et du rajeunissement des peuplements forestiers de montagne.
- Clarifier la gouvernance et la coordination des politiques et des aides publiques concernant la montagne dans les massifs d'outre-mer.

Leos7365/Fotolia.com

L'Assemblée à la recherche de pistes d'avenir pour l'élevage bovin et laitier

La commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a créé une mission d'information sur la filière bovine et la production laitière en France qui devrait rendre ses conclusions ce mois de juin. L'ANEM a été entendue le 26 mars.

La présidente de l'Association, Frédérique Massat, a entamé son audition en rappelant que les élevages bovins et laitiers de montagne constituent un secteur de production essentiel à l'économie montagnarde, confronté à des coûts de production plus élevés qu'en plaine, subissant avec plus d'acuité la réduction constante du nombre d'exploitations (80 000 en 2010, soit -23 % en dix ans).

Les élevages bovins et laitiers de montagne constituent un secteur de production essentiel à l'économie montagnarde.

Elle a ensuite évoqué les difficultés persistantes auxquelles se trouve exposé le secteur, et a défendu la demande des producteurs laitiers d'obtenir 2 à 3 centimes d'augmentation sur le prix d'achat du litre de lait.

Pointant le nouveau mode d'organisation de la gestion des quotas laitiers en neuf grands bassins laitiers (avant qu'ils ne disparaissent le 31 mars 2015), elle a évoqué les nouvelles règles de contractualisation de la filière instaurées par la loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010, pour s'inquiéter de l'échelle trop large de la notion de bassins. Elle s'est déclarée favorable au regroupement organisé des producteurs pour affirmer leur poids dans la filière de la grande distribution agroalimentaire, citant en exemple l'Association des producteurs de lait de montagne (APLM) dans le Massif central.

Frédérique Massat a ensuite abordé trois pistes d'avenir. La première consiste à renforcer la régulation publique de la contractualisation… Mais l'exercice trouvera ses limites avec le respect du droit communautaire de la concurrence, faute de dérogation idoine.

Elle a ensuite recommandé que l'incitation à la qualité soit renforcée et devienne un objectif prioritaire en réponse à la disparition des quotas, sachant que les exploitations laitières de montagne en zone d'appellation d'origine protégée (AOP) ou d'indication géographique protégée (IGP) résistent mieux aux crises. Ainsi, l'Institut de l'élevage relève qu'en Franche-Comté le prix du lait a continué à augmenter (+ 20 euros par 1 000 litres en 2010) passant la barre des 40 000 euros de revenu par unité de main-d'œuvre.

Développer les circuits courts de type AMAP dans le secteur des produits laitiers.

Enfin, la troisième et dernière piste d'avenir préconisée par la présidente porte sur le développement des circuits courts de type Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), en ce qu'ils correspondent à un débouché en pleine expansion qu'il faudrait accentuer dans le secteur des produits laitiers.

Une proposition que résumait assez bien un exposant du Salon de l'agriculture : « En montagne, le reblochon acheté 6,50 euros chez le producteur est vendu 16 à 18 euros en grande surface et jusqu'à 24 euros en crémerie. Si je le vends 11,50 euros, tout le monde s'y retrouve. »

UNE LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE

Annoncé par Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le projet de loi d'avenir agricole préparant l'agriculture française aux mutations qui s'imposeront dans les vingt ans à venir, devrait être présenté en Conseil des ministres en septembre.

Conférant aux secteurs agricole, agroalimentaire et forestier un rôle stratégique dans le redressement productif, aussi bien en matière d'investissement que d'emploi, ce cadre rénové s'organisera autour de six thèmes : l'alimentation, la performance économique et environnementale des filières agricoles et agroalimentaires, la protection des terres agricoles et l'installation des jeunes agriculteurs, l'enseignement agricole et la recherche, la forêt et les agricultures ultramarines.

Entamée le 15 avril devant le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et agroalimentaire (CSO), la concertation devait se poursuivre fin mai devant le Conseil national de l'alimentation (CNA), puis auprès du Conseil supérieur de la forêt et du bois.

L'ANEM consultée sur la création de l'Agence française de la biodiversité

La création de l'Agence française de la biodiversité (AFB) a été annoncée par le président de la République lors de l'ouverture de la Conférence environnementale le 14 septembre 2012. Elle fait actuellement l'objet d'un rapport de préfiguration sur lequel l'ANEM a été consultée.

L'AFB devrait, selon le rapport confié au directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, Jean-Marc Michel, regrouper sous une même « autorité » ou au sein d'une structure unique, divers organismes ou établissements jusqu'ici isolés ou épars, dont l'objet est en lien avec la biodiversité. Ce qui permettrait d'assurer une coordination et une cohérence d'ensemble à leurs missions, d'améliorer leur visibilité globale et leur connaissance mutuelle, et également susciter certaines économies d'échelle.

L'Agence serait ainsi composée à la fois d'organismes intégrés et d'organismes rattachés, tels que l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). Ceux-ci conservant leur autonomie juridique et budgétaire. Paradoxalement, l'AFB n'aurait pas pour mission de concevoir ou d'orienter la stratégie nationale de la biodiversité (SNB), pas plus que d'intégrer systématiquement ses acteurs du secteur public, même si l'une de ses missions est de veiller à son exécution. L'adossement à un groupement d'intérêt public (GIP) est cependant envisagé pour développer notamment des partenariats avec les acteurs de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) appartenant au secteur privé.

Selon la même logique, un Conseil national de la biodiversité devrait se substituer à cinq ou six conseils existants, tels que le celui sur la Trame verte et bleue ou le comité Natura 2000, prenant ainsi la suite des instances de dialogue du Grenelle de l'environnement.

L'aspect le plus délicat et complexe de cette esquisse porte sur l'organisation déconcentrée de l'AFB et l'identification des relais locaux dont elle pourrait disposer sur le territoire, et surtout à quelle échelle – Région, département, agence de bassin ou domaine biogéographique, tout semble ouvert à ce stade.

Enfin, des pistes de recettes fiscales propres ont été avancées telles qu'une taxe additionnelle sur le foncier bâti, une redevance sur les nouvelles infrastructures linéaires de transport, notamment le transport à grande vitesse, une taxe additionnelle à la taxe de séjour, une contribution « volontaire » sur les activités de pleine nature, et une majoration de la redevance sur les utilisations du domaine maritime.

Au vu de cette présentation, l'ANEM a fait part de réserves importantes, attirant particulièrement l'attention de l'auteur du rapport sur le choix contestable d'une multiplication éventuelle des structures et d'un alourdissement de la fiscalité dans un contexte de rigueur budgétaire et de demande croissante de simplification.

L'Association a émis plusieurs réserves, notamment sur le risque de multiplication des structures et d'alourdissement fiscal.

LE PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : UNE MESURE ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Elaboré conjointement par la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, Cécile Duflot, et la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'énergie, Delphine Batho, le plan de rénovation énergétique a été présenté le 21 mars à Alfortville (Val-de-Marne) par le président de la République, lequel s'est engagé à rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017.

Son objectif est d'atteindre une diminution de 38 % des consommations d'énergie à l'horizon 2020. Pour ce faire, les mesures du plan viseront à réduire les consommations d'énergies d'origine fossile, à lutter contre la précarité énergétique en réduisant les charges des ménages, et à structurer la filière de rénovation énergétique. Elles prévoient notamment la mise en place de guichets uniques d'ici l'été 2013, la rénovation énergétique du logement des ménages précaires grâce à l'octroi d'une prime de 1 350 euros par logement privé, ou au moyen de l'éco-prêt logement social (éco-PLS[1]).

Ces aides viendront compléter celles existant déjà : le crédit d'impôt développement durable (jusqu'à 16 000 euros par ménage fiscal) et l'écoprêt à taux zéro (éco-PTZ).

(1) Prêt au taux fixe bonifié de 1 % (1,9 % jusqu'ici) sur une durée de quinze ans ou de 2,35 % sur une durée de vingt ans. Depuis février 2009, plus de 120 000 logements en auraient bénéficié.

CONTRE LES INSTALLATIONS OBSOLÈTES

L'association Mountain Wilderness travaille depuis une vingtaine d'années à faire évoluer les comportements vis-à-vis de la montagne à travers des actions grand public telles que des nettoyages de printemps ou la mise en place de zones de silence. Un de ses chevaux de bataille est la lutte contre les installations obsolètes, dont elle veut libérer les paysages montagnards.

Plus de dix ans après avoir publié un guide technique sur la question : *En finir avec les installations obsolètes*, recensant alors quelque 240 installations à démonter, l'association diffuse aujourd'hui une nouvelle brochure de sensibilisation en expliquant sur six pages comment l'absence de gestion des sites, qu'il s'agisse d'installations touristiques, industrielles, militaires ou encore celles liées à l'exploitation agricole ou forestière, génère des risques de déchets et de pollutions diverses.

L'un et l'autre de ces documents sont téléchargeables depuis le site de l'association (à partir de l'onglet « actions »).

Plus d'info : www.mountainwilderness.fr

Cette nouvelle rubrique a pour objectif de rendre compte, de manière non exhaustive, de l'activité parlementaire de la présidente et du secrétaire général de l'ANEM, et plus largement des députés et sénateurs membres du bureau, concernant les territoires de montagne. Les interventions relayées par « PLM » peuvent être des questions écrites ou orales, d'actualité, au gouvernement, voire des interventions en séance publique sur des textes, ou des dépôts de proposition de loi. Faute de place, les textes des questions et de leurs réponses sont réduits à l'essentiel. On en retrouvera l'intégralité en ligne grâce au lien mentionné pour chacune.

DAVID DEBRAY / FOTOLIA.COM

SÉNAT

SÉANCE DES QUESTIONS AU GOUVERNEMENT DU 23 AVRIL

PHOTOGRAPHES SÉNAT

Concessions d'usines hydroélectriques

Question orale sans débat posée par Georges Labazée, sénateur des Pyrénées-Atlantiques

«Il y a quatre ans que le gouvernement a décidé une mise en concurrence pour le renouvellement de ses concessions d'usines hydroélectriques à la demande de la Commission européenne […]. Cette décision n'est toujours pas entrée en vigueur. Le site d'Ossau, dans les Pyrénées-Atlantiques, attend votre décision, car il est le premier sur la liste dressée en janvier 2010. Quand sera enfin lancé le renouvellement des concessions ? »

Réponse de Michèle Delaunay, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie

«[…] La loi prévoit […] que la durée d'une concession ne peut excéder soixante-quinze ans, or trente-sept ouvrages arrivent à échéance d'ici 2015. Ces concessions doivent donc être renouvelées. La ministre Delphine Batho a souhaité réexaminer les scénarios pour ne pas brader ce patrimoine national. Une mission a été diligentée sur la mise en concurrence. Un point d'étape a été fait le 3 avril dernier en vue d'une publication dans un délai d'un mois.
Les questions de la réciprocité de la mise en concurrence, celles de la place des collectivités territoriales, des usages de l'eau, ont été laissées en jachère par le précédent gouvernement. Le nôtre tiendra compte de l'expertise parlementaire avant de décider. Je sais combien ces décisions sont attendues.
Le gouvernement se prononcera dans le cadre du débat national sur la transition énergétique qui doit s'achever en juin prochain. »
www.senat.fr/seances/s201304/s20130423/s20130423_mono.html

ASSEMBLÉE NATIONALE 2013

Soutien à l'agriculture de montagne

Question orale sans débat de Sophie Dion, députée de la Haute-Savoie

«[…] Diriger une exploitation agricole en zone de montagne n'est pas chose facile. Nos agriculteurs sont confrontés à un grand nombre de difficultés liées au relief et au climat. A ces handicaps naturels s'ajoutent d'autres contraintes très fortes, comme les contraintes environnementales et la pression foncière.
[…] Dans ce contexte, la réforme de la politique agricole commune pour la période 2014 à 2020 et la répartition des aides européennes représentent un enjeu important pour la préservation d'une agriculture de montagne compétitive.
[…] C'est pourquoi, Monsieur le ministre, je souhaiterais savoir quelles actions le gouvernement entend mettre en œuvre pour assurer le maintien de l'agriculture dans nos territoires de montagne. »

Réponse de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

«Madame la députée, vous avez évoqué la réforme de la politique agricole commune et les enjeux qui font l'objet d'une négociation à l'heure actuelle. […] La France a défendu l'augmentation du niveau du couplage des aides à l'élevage […], lesquelles sont passées, suite à la proposition de la Commission, lors du dernier conseil, de 10 à 12 %. […] Nous allons donc bien dans le sens d'une réorientation des aides vers l'élevage, lequel est, et vous l'avez rappelé, un enjeu majeur pour l'ensemble des zones de montagne.
[…] Dans la négociation qui devrait normalement s'achever fin juin, nous disposerons d'un ensemble de dispositifs en faveur de cette agriculture de montagne qu'il convient effectivement de préserver des handicaps et des difficultés qu'elle rencontre. Cette agriculture tient, parallèlement, sa force de sa diversité, donc des politiques de segmentation comme l'agriculture biologique et les circuits courts, que nous devrons encourager.
Vous avez également évoqué la question des sous-programmes de massif. Il doit y avoir en la matière une coordination et une cohérence. Je suis prêt à discuter de la façon de coordonner un massif montagneux qui, parfois, ne se limite pas à une seule Région. Les enjeux étant à peu près les mêmes, comment parvenir à coordonner les politiques qui doivent être conduites au travers de la politique agricole commune et du deuxième pilier de la politique agricole avec, en particulier, la question des bâtiments d'élevage et de l'élevage dans sa globalité ?
Cet enjeu peut être pris en compte dans des chartes, au travers des sous-programmes de massif, et doit pouvoir répondre, ainsi, aux objectifs que vous défendez, à savoir la cohérence et la valorisation de la diversité de l'agriculture de montagne. Sachez en tout cas que, dans les négociations européennes, cette agriculture est parfaitement prise en compte par la France. »
www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2012-2013/20130225.asp#P95_6728

LES DATES

4 juin
Signature du partenariat ANEM-EDF

6 juin
Comité de pilotage du SAM[1] à Grenoble (Isère)

12-14 juin
Congrès de l'ANMSCCT[2] à Fouesnant-les-Glénan (Finistère)

13 juin
Comité de suivi hexagonal de développement rural

● (1) Salon de l'aménagement en montagne ● (2) Association nationale des maires des stations classées & des communes touristiques

COMITÉ DIRECTEUR

Appel à la mobilisation sur le découpage cantonal

Au cours de sa réunion du 16 mai, le comité directeur de l'Association a consacré une large partie de ses débats à la prochaine mise en œuvre de la loi Valls *(voir en page 3)*, et notamment à la nouvelle configuration des cantons.

Les élus ont évoqué le nouveau mode d'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires tel qu'il avait été définitivement voté par le Parlement le 17 mai[1]. Ils ont évoqué leur expérience au niveau des préfectures quant aux concertations sur le nouveau découpage des cantons en vue des élections départementales et régionales reportées à 2015. Beaucoup ont fait part de leur scepticisme d'une exploitation réelle par les préfets de la possibilité de recourir aux spécificités géographiques pour accentuer l'écart maximal de population entre les cantons d'un même département. Plusieurs autres ont fait valoir l'impact d'un démarchage soutenu et argumenté, avec quelques exemples de cantons supplémentaires obtenus pour leur zone de montagne départementale.

> Convaincre les préfets d'une dynamique territoriale nécessitant le relais d'une circonscription cantonale.

Tous se sont accordés sur l'importance stratégique de se mobiliser le plus fortement et le plus rapidement possible afin de convaincre les préfets d'une dynamique territoriale nécessitant le relais d'une circonscription cantonale… Même si le tracé définitif des délimitations de la future carte cantonale sera tranché selon toute probabilité Place Beauvau.

● (1) La décision du Conseil constitutionnel n'était pas encore connue au moment de la réunion, mais celle-ci reste sans incidence sur la pertinence des conclusions exposées.

ANEM

Une fois de plus, la nouvelle organisation territoriale, et notamment la future carte cantonale, étaient au cœur des débats.

L'ÉLU DU MOIS

ANTHONY ALESSANDRINI : LE MAIRE AGRICULTEUR EN QUÊTE D'AOC

DR

Membre du comité directeur de l'ANEM depuis 2010 où il est devenu en octobre 2012 le représentant du massif de Corse, Anthony Alessandrini fait partie de ces élus qui sont à la fois maire et agriculteur. Cet archétype de l'élu de montagne s'accommode plutôt bien des mutations des territoires, tant sur le plan démographique qu'économique. Il est depuis novembre 2008 maire d'Antisanti, l'un des trois joyaux de l'île, selon un dicton local (avec Borgo et Prunelli), une commune de 378 habitants non littorale, de la façade orientale de l'île, située entre 5 m et 780 m d'altitude.

Désigné par le comité directeur comme l'un des trois représentants de l'Association au sein du groupe national montagne du ministère de l'Agriculture pour le suivi de la PAC 2014-2020, il est un ardent défenseur de l'agriculture de montagne comme garant du bon aménagement des territoires montagnards.

En tant qu'exploitant agricole, il est producteur de clémentines, dont la commune assure 40 % de la production nationale, et pour lesquelles il défend avec énergie auprès du ministère de l'Agriculture et de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) l'obtention d'une appellation d'origine contrôlée (AOC).

JEU DE CHAISES MUSICALES POUR LES PROCHAINS CONGRÈS

Chambéry, ville de Louis Besson, premier président de l'ANEM, accueillera le congrès de 2014 à l'occasion du 30e anniversaire de l'Association. Le congrès 2015 est pour sa part maintenu dans le Massif central. Ainsi en a décidé le comité directeur du 16 mai avec l'aval des représentants du massif vosgien (qui devait voir se dérouler le congrès de 2014).

RESPONSABLES LOCAUX

Les représentants départementaux et de massif en ordre de bataille

Lors de chaque réélection du comité directeur, les responsables départementaux de l'ANEM (souvent un tandem majorité-opposition pour chaque département) sont redésignés. Ce qui a pour incidence pour certains d'entre eux, nouvellement désignés, le besoin de découvrir leur rôle.

C'est pourquoi une réunion spéciale leur a été consacrée l'après-midi qui a suivi le comité directeur du 16 mai. Les participants se sont ainsi vu présenter les divers outils mis à leur disposition pour relayer localement l'action de l'ANEM, dont la revue mensuelle et la plaquette institutionnelle, les ressources du site Internet et la répartition des dossiers techniques au sein de l'équipe administrative, sans oublier les outils statistiques et la liste des communes de montagne du département de chacun.

Ainsi dotés, les nouveaux responsables départementaux devraient pouvoir constituer des leviers efficaces lors de prochaines campagnes d'adhésion.

Les thèmes du 29e congrès ont été choisis

Confirmant le format expérimenté l'an dernier par le congrès de l'Association, à Bastelica, de trois thèmes débattus en l'espace de deux demi-journées, le comité directeur du 16 mai a arrêté les thématiques qui alimenteront le programme du 29e congrès qui se tiendra les 17 et 18 octobre à Cauterets, dans les Hautes-Pyrénées.

La transition énergétique comme facteur de développement des énergies renouvelables, la place de la spécificité montagnarde dans la nouvelle décentralisation et le déploiement du très haut débit ont ainsi été retenus. Ces thèmes feront chacun l'objet d'une table ronde où interviendront experts et politiques les plus en prise avec ces questions.

EN VALORISANT L'ÉNERGIE HYDRAULIQUE NOUS CONTRIBUONS AU DÉVELOPPEMENT DES VALLÉES.

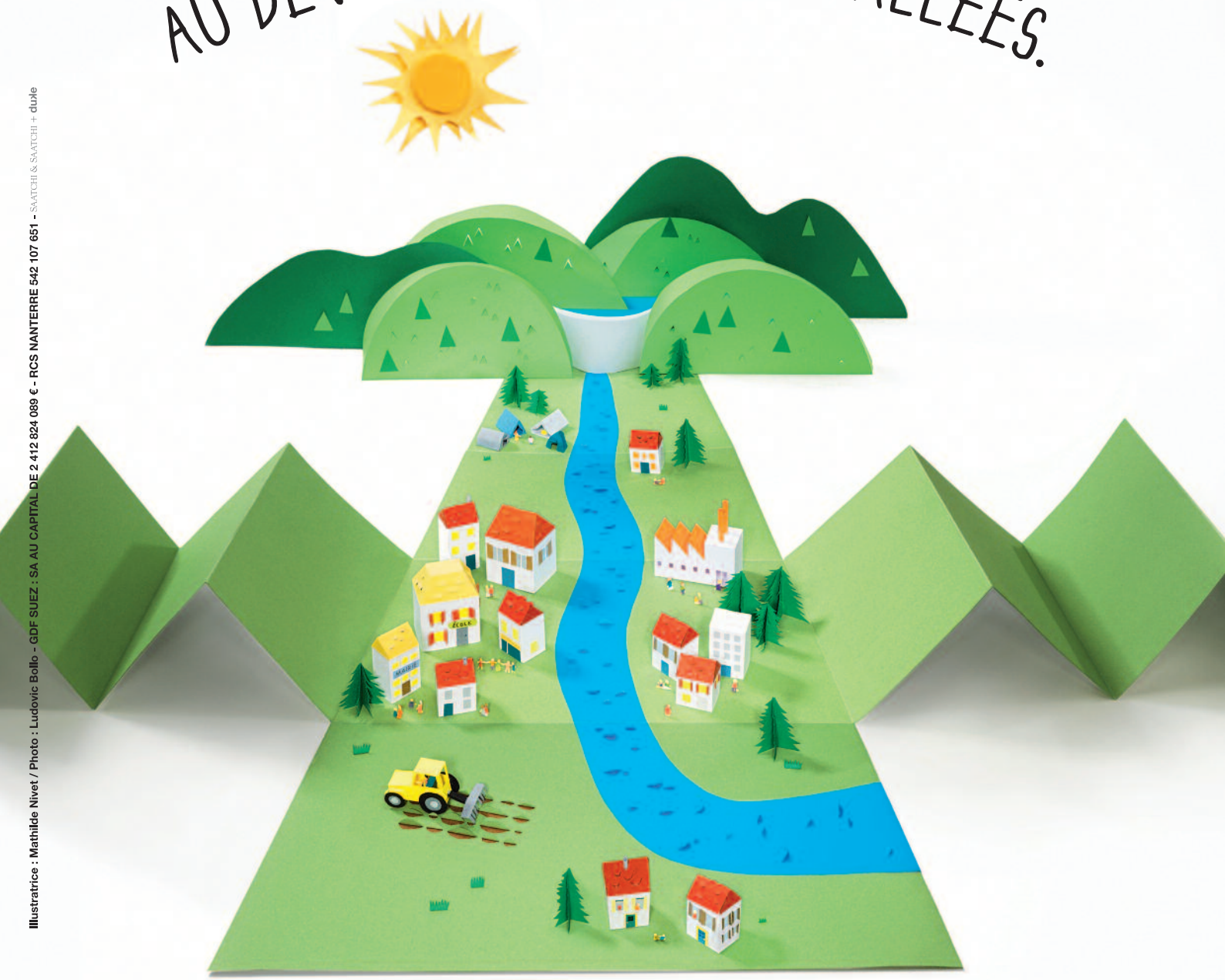

Développer la production d'origine hydraulique, c'est d'abord garantir l'accès à une énergie propre, renouvelable et bien intégrée dans son environnement. C'est aussi participer au développement économique et social d'un territoire, en favorisant les emplois locaux et en stimulant l'agriculture, la pêche et le tourisme. www.gdfsuez.com

GDF SUEZ

ÊTRE UTILE AUX HOMMES

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

Illustratrice : Mathilde Nivet / Photo : Ludovic Bollo - GDF SUEZ : SA AU CAPITAL DE 2 412 824 089 € - RCS NANTERRE 542 107 651 - SAATCHI & SAATCHI + duxie